

**DECISION SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE  
D'ORIENTATION DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DU NEPAD (HSGOC)  
Doc. Assembly/AU/8 (XV)**

**La Conférence,**

1. **SE FELICITE** du Rapport du Président du Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E.M. Meles Zenawi, Premier Ministre d'Ethiopie ;
2. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence de février 2010 sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine (UA), qui a approuvé la création de l'Agence de planification et de coordination (NPCA) du NEPAD et **REAFFIRME** la vision et les objectifs fondamentaux du NEPAD tel qu'adopté par l'UA en 2001 ainsi que le mandat et le statut de la NPCA en tant qu'organe technique de l'UA ;
3. **SE FELICITE** des progrès réalisés dans l'intégration du NEPAD dans les structures de l'UA, et en particulier l'adoption par la NPCA des règles, des règlements, des pratiques de l'Union pour les ressources humaines et des systèmes administratifs et financiers et l'harmonisation des programmes de travail de la Commission et de l'Agence du NEPAD ;
4. **FELICITE** le Président de la Commission et le Chef exécutif de l'Agence du NEPAD pour les progrès réalisés dans l'intégration du NEPAD dans l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de la décision de la Conférence ;
5. **PREND NOTE** de l'Orientation stratégique de l'Agence du NEPAD basée sur le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine 2009-2012, y compris les priorités thématiques, le modèle de fonctionnement et l'organigramme de l'Agence et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de s'assurer que ses activités thématiques et ses programmes incluent intégralement les priorités sectorielles identifiées dans le cadre du NEPAD ;
6. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD d'axer ses activités sur l'exécution concrète de son mandat et la réalisation des principaux objectifs du NEPAD spécialement la coordination de la mise en œuvre des programmes/projets prioritaires régionaux et continentaux et la mobilisation des partenaires et des ressources ;
7. **APPROUVE** le rapport d'activité de l'Agence du NEPAD pour février/juin 2010, notant en particulier l'assistance accrue à la signature des Pactes du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP) et aux projets d'investissement bancables par les pays et les CER, l'appui technique à l'Initiative de la Grande Muraille verte, la transformation de la Commission de e-Africa en

*Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010*

programme de e-Afrique du NEPAD pour stimuler la priorité sectorielle des TIC, le rôle de l'Agence du NEPAD en tant que coordonnateur régional de la mise en place de la Plate-forme de l'Afrique sur l'efficacité de développement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le lancement du Centre régional du NEPAD pour la biosécurité en Afrique à Ouagadougou (Burkina Faso) ;

8. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD d'accroître l'assistance technique aux Etats membres de l'UA dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en fournissant les directives techniques nécessaires sur l'accès au financement mondial pour stimuler la mise en œuvre du CAADP ;
9. **RAPPELLE** l'importance intrinsèque des infrastructures dans la réalisation de la croissance et des objectifs de développement de l'Afrique et des initiatives d'infrastructures de l'Union africaine et du NEPAD existantes, en particulier le Plan d'action de l'Afrique 2010-2015 de l'UA/NEPAD tel qu'approuvé par la 21<sup>ème</sup> réunion du NEPAD-HSGOC et le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), et **SOULIGNE** à nouveau l'urgente nécessité de relever les défis liés aux projets d'infrastructures régionaux et multinationaux notamment la limitation des capacités techniques, des ressources financières et de l'appropriation politique au plus haut niveau ;
10. **NOTE** la responsabilité première de la mise en œuvre des programmes/projets d'infrastructures contenus dans le Plan d'action de l'Afrique, incombe aux gouvernements nationaux et aux Communautés économiques régionales (CER), et **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité de financer et de promouvoir les projets d'infrastructures régionaux à travers un leadership politique actif tout en assurant la promotion des projets spécifiques d'infrastructures régionaux qui est une condition préalable au succès ;
11. **PREND NOTE** de la participation des dirigeants africains et des conclusions de la Rencontre G8/Afrique et du Sommet du G20, tenus à Muskoka et à Toronto (Canada) respectivement, en juin 2010, et **SE FELICITE** en particulier de l'initiative du G8 de Muskoka concernant la santé maternelle, néonatale et infantile pour les enfants de moins de 5 ans, de l'élargissement par le G20 de la participation de l'Afrique à deux membres et de l'inclusion dans son mandat pour la première fois par le G20 du développement des pays à faible revenu et sa décision à cet égard de créer un groupe de travail sur le développement, avec l'Afrique du sud et la Corée du sud comme coprésidents ;
12. **AFFIRME** que la décision sur la représentation de l'Afrique au G20 doit être prise par l'Afrique elle-même, et, à cet égard, **RECOMMANDE** que le Président de l'UA et le Président du Comité d'orientation du NEPAD soient désignés représentants de l'Afrique au G.20. **LANCE, EN OUTRE, UN APPEL** pour l'Afrique participe à tous les niveaux de consultations et de processus décisionnels du G.20 ;

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

13. **REITERE** son appel pour que les deux (2) sièges réservés au continent au sein du G20 soient pourvus par des pays membres du G20 et **EXPRIME** son soutien à l'adhésion au G20 d'un plus grand nombre de pays africains ;
14. **REITERE** que le partenariat de l'Afrique avec le G20 doit être fondé sur les priorités du NEPAD, telles que présentées dans le rapport du Président du Comité d'orientation du NEPAD ;
15. **REITERE EN OUTRE** la nécessité pour les partenaires au développement d'honorer leurs engagements, et, à cet égard, **EXHORTE** les partenaires du G8 à remplir pleinement leurs engagements envers l'Afrique pour assurer la viabilité du partenariat ;
16. **SOULIGNE, PAR AILLEURS,** l'importance primordiale du principe de responsabilité partagée dans le partenariat et **SE FELICITE** des mécanismes de responsabilité partagée mis en place dans le cadre des partenariats de l'Afrique et **SOULIGNE** que l'examen mutuel de l'efficacité du développement (MRDE) doit servir de cadre pour l'évaluation par l'Afrique du respect des engagements des partenariats, sous la coordination de la Commission de l'UA et de l'Agence du NEPAD, en consultation avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le Programme des Nations unies pour le Développement et d'autres institutions partenaires ;
17. **DEMANDE** à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de finaliser le rapport d'évaluation sur le respect des engagements pris dans le cadre du partenariat Afrique/G8 avant la session ordinaire de la Conférence en janvier 2011, pour présentation par les dirigeants africains à la Rencontre G8/Afrique de 2011.

2010

# Decision on Procedures Relating to Items Proposed by Member States to the Assembly Prc/Rpt.(Xx)

## The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1205>

*Downloaded from African Union Common Repository*